YERRES

Service Juridique
N° Tél : 01 69 49 77 05
N/Réf. :NDA/ED/SM

DECISION N° 99-211

OBJET : Résiliation des contrats d'assurances avec la SMACL

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-22,

VU le Code des Marchés Publics et notamment l'article 379-1,

CONSIDERANT que le service des assurances doit faire l'objet d'une mise en concurrence,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal a approuvé, lors de sa séance du 24 septembre 1998, le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint, avec une décomposition en cinq lots relatifs aux différentes garanties d'assurances,

CONSIDERANT la nécessité de résilier les contrats d'assurances en vigueur avec la SMACL (véhicules à moteur, juripacte, dommages aux biens, responsabilité), à compter du 30 juin 1999 d'une part, de procéder au décompte des cotisations correspondant d'autre part,

CONSIDERANT qu'il convient d'entériner, par voie d'avenants, les modifications et la résiliation de ces contrats,

DECIDE

DE résilier les contrats d'assurances «véhicules à moteur», «assistance juridique», «dommages aux biens», «dommages causés à autrui » dans tous leurs effets, à compter du 30 juin 1999, par avenants, respectivement, numéros 03, 03, 14, 08,

D'APPROUVER les termes desdits avenants et de les signer,

DIT que le relevé des comptes ci-joint résultant de ces opérations fait apparaître un solde débiteur de 72.997,85 Frs T.T.C,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget de la Commune, exercice 1999, fonction 0, sous-fonction 020, article 616,

Fait à YERRES, le 30 Août 1999

REÇU LE
- 9 SEP. 1999
SOUS-PRÉFECTURE D'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

98

SMACL
collectivités publiques, associations, leurs élus et salariés

REÇU LE
-9 SEP. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

REFEFENCE SOCIETAIRE
(A RAPPELER OBLIGATOIREMENT)

011481/E

MONSIEUR LE MAIRE
VILLE DE YERRES
HOTEL DE VILLE
60, RUE CHARLES DE GAULLE
91330 YERRES

RELEVE DE COMPTE EN DATE DU 19.08.1999

OPERATIONS	NATURE DU CONTRAT	EX	DEBIT	CREDIT
SOLDE AU 31.12.1998			5.438,38	
AVIS ECHEANCE 99		1999	701.074,30	
AV N° 07 CP N° 01	PACTE RESPONSABILITE	1998	10.212,21	
REGLEMENT				290.844,00
AV N° 03 CP N° 03	PACTE VAM	1998	63,22	
AV N° 03 CP N° 03	PACTE VAM	1999		105.715,97
AV N° 03 CP N° 01	JURIPACTE	1999		10.686,36
AV N° 14 CP N° 01	PACTE BIENS + 2500 H	1999		143.376,18
AV N° 08 CP N° 01	PACTE RESPONSABILITE	1999		93.167,75
SOLDE AU 19.08.1999			72.997,85	

LE PRESENT RELEVE DE COMPTE VAUT QUITTANCE APRES PAIEMENT

DECOMPTE DES COTISATIONS AU 19.08.1999

VAM + I.A.R.D. **72.997,85 F**

REFERENCE A RAPPELER OBLIGATOIREMENT
SUR VOTRE MANDAT OU VOTRE CHEQUE : **011481/E**

TOTAL A PAYER **72.997,85 F**

ETABL	GUI	N° COMPTE	CLE
11706	00031	00651150000	83

REGLEMENT PAR MANDAT ADMINISTRATIF COMPTE CRCA
CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES OU PAR CHEQUE

141, avenue Salvador Allende - 79031 NIORT cedex 9 - Tél. 05 49 32 56 56 - Télécopie 05 49 73 47 20

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - Entreprise régie par le Code des Assurances.

99